

DGAIC – Direction des affaires juridiques
Madame
Alexia Mayer
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 12 février 2025

Procédure de consultation – Avant-projet de loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique de symboles nazis (LISN)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 18 décembre 2024 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), de l'avant-projet de loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique de symboles nazis (LISN).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste